

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non adressée ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNEEGANS
Ancien député du Rhône.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 15 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : — 10 fr. — 19 fr. — 40 fr.
Autres départements : — 12 fr. — 23 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimeur de M. Maréchal, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas de demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

16 décembre.

En dehors de la séance de samedi et des appréciations sur les incidents du débat et le vote qui a couronné cette grande journée parlementaire, il n'y a pas de place pour d'autres préoccupations. On trouvera plus loin la deuxième partie du compte-rendu, contenant le récit de la séance de nuit, laquelle est de beaucoup la plus importante.

Le Journal officiel nous apporte ce matin les chiffres véritables du scrutin de samedi. Deux qui le télégraphe nous avait transmis hier n'étaient pas tout à fait exacts. Il y a eu, pour l'adoption de l'ordre du jour, 483 voix, et 196 contre. Le nombre des votants a été de 679 et la majorité absolue de 340.

Ce n'est qu'à minuit et demi que l'Assemblée a pu terminer la discussion. La séance avait commencé à deux heures; interrompue pendant deux heures pour le dîner, elle a été reprise, et le train spécial préparé à Versailles pour les députés n'est arrivé à Paris qu'à deux heures du matin. Une grande foule, venue pour avoir des nouvelles, et grossissant à chaque instant, a stationné à partir de cinq heures du soir dans la salle d'attente des chemins de fer de l'Ouest à Paris.

Parmi les 483 députés qui ont voté pour l'ordre du jour on remarque MM. Vacherot, Picard, Victor Lefranc, Vautrain, Littré, Passy, Say, Saisset.

MM. Cocheret et de Maleville ont voté avec la gauche, c'est-à-dire contre. MM. Jaurès, Scherer et plusieurs membres du centre gauche ont voté dans le même sens.

MM. Jules Favre, Barthélemy Saint-Hilaire, Rampont, Aurélie de Paladines, Beaussier, Jules Grévy, Lanfrey, Marc Dufaure, se sont abstenus. M. Thiers s'est également abstenu.

Les 335 du vote du 29 novembre forment naturellement la partie principale des 483.

Quant aux 196 voix qui se sont prononcées contre l'ordre du jour, elles comprennent d'abord les signataires des deux manifestes de la gauche et de l'extrême gauche. Mais un assez grand nombre de députés, bien que n'ayant signé aucun des deux manifestes, ont émis le même vote. Parmi ceux-ci on remarque MM. Arnaud (de l'Ariège), le colonel Desfort, Magnin, Pascal Duprat, de Pressensé.

On trouvera plus loin, en tête de la chronique, le vote des députés de Lyon et de la région.

On se rappelle que la commission des Trente a demandé au gouvernement de lui présenter un projet de loi en bonne et due forme sur les réformes organiques, et que M. Thiers a décliné la mission périlleuse d'une initiative de ce genre. Le président de la République ne veut ni ne peut se faire l'éditeur responsable d'une proposition nettement formulée en matière aussi grave et sur des questions qui demandent à être préalablement examinées et élucidées. Mais ce que M. Thiers dans sa situation doit à tout prix éviter de faire, il n'y a pas d'inconvénient qu'un simple député l'essaie; et, en effet, M. Marcel Barthe a pris sur lui de fournir à la commission des Trente le projet demandé, et le lui a soumis dans sa dernière séance. Nous en avons déjà parlé aujourd'hui.

Nous avons le texte de ce projet sous les yeux. Il débute par un considérant où il est dit qu'il « importe de consolider la République, qui est aujourd'hui le gouvernement légal du pays », et est libellé en 8 articles.

L'article premier proroge les pouvoirs de M. Thiers pour trois ans, à partir du 1^{er} janvier 1873.

L'article deuxième confère à M. Jules Grévy le pouvoir présidentiel, en cas de décès ou d'empêchement du président de la République.

L'article troisième est important. Il est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale actuelle sera renouvelée par tiers, les 15 février 1873, 15 février 1874 et 15 février 1875.

« Un tirage au sort déterminera les membres sortants. »

Les articles 4, 5, 6 et 7 ont trait à la formation par voie de tirage au sort d'une commission de 200 membres de l'Assemblée nationale sous le titre de section de contrôle, avec président, vice-présidents et secrétaires et séances publiques, en un mot une seconde Chambre examinatrice, discutant et votant une deuxième fois toutes les lois et résolutions de l'Assemblée nationale. Dans le cas où la section de contrôle proposerait des amendements aux décisions de l'Assemblée, ces dernières n'acquiesceraient définitivement le caractère de lois qu'après une nouvelle délibération de l'Assemblée.

L'article 8 stipule que le président de la République sera entendu devant l'Assemblée et la section de contrôle toutes les fois qu'il le croira nécessaire et après avoir informé de son intention par un message le président de l'Assemblée.

Un dépêche de Plymouth, en date du 14 décembre, nous signale une petite difficulté diplomatique qu'un de nos amiraux serait en voie d'aplanir en montrant le pavillon de la France dans de lointains parages.

D'après cette dépêche, des lettres de Port-au-Prince annoncent qu'on y attend l'arrivée de Français, dont on espère l'appui en faveur des réclamations du consul français auprès du gouvernement, relatives à une indemnité pour les pertes éprouvées par les nationaux français au moment de la révolution qui a renversé Salnave.

De Rome, 14 décembre, on mande que le comité privé de la Chambre a approuvé le projet de loi sur les corporations religieuses jusqu'à l'article 7. Deux amendements ont été repoussés.

Quatre députés ont présenté un amendement excluant de l'exemption contenue dans l'article 2 en faveur des généraux la maison habitée par le général des jésuites et les maisons générales des ordres affiliés à la compagnie de Jésus.

La discussion de cet amendement a été

renvoyée à la fin de la discussion du projet. Nous n'insistons pas sur l'importance de cette nouvelle.

Au surplus, il n'y a encore rien de fait.

La victoire, remportée avant-hier par la droite, impose à la nouvelle majorité une conduite nouvelle; elle la place dans l'alternative ou de se rapprocher de la politique du message, qui est la politique du pays, ou de voir se renouveler contre l'Assemblée, et cette fois avec une unanimité redoutable la campagne dissolutionniste, qu'elle vient de repousser.

M. Dufaure, parlant au nom du gouvernement, a cru devoir faire beaucoup d'avances à la droite; il a flatté ses passions en déchaînant au radicalisme et à son chef des traits d'une ironie très-acérée et qui étaient peut-être quelque peu déplacés dans un discours ministériel; il a continué, ce qui est plus grave, en faisant vers la politique de la droite des pas qui l'écartaient d'autant de la politique du message; il a recueilli, ce qui est regrettable, les félicitations de MM. Raoul Duval, Bathie, de Broglie, Baragnon, voire même des princes d'Orléans, et il recueille aujourd'hui, ce qui nous paraît triste, les félicitations du *Gaulois*.

On nous objecte que ces concessions, faites à la droite par M. Dufaure, peuvent avoir un résultat heureux : la droite, satisfaite du gâteau de miel qu'on lui a jeté, peut se laisser entraîner dans l'orbite du gouvernement; elle demanderait depuis longtemps que M. Thiers lançât un anathème au radicalisme et à M. Gambetta; l'anathème a été lancé; la droite va se montrer conciliante et soumise, et, dans la commission des Trente, elle accordera au gouvernement ce que celui-ci lui demandera.

Le contraire est également possible et il l'est peut-être davantage. La droite, enhalée par son succès, au lieu de se laisser entraîner dans l'orbite du gouvernement, voudra entraîner le gouvernement dans son orbite, à elle. Nous ne pouvons pas oublier les preuves réitérées que ce parti vient de nous donner de l'esprit de fanatisme qui l'anime; et de la part de gens qui sont guidés par un pareil sens politique, il n'y a rien à espérer; il faut s'attendre de leur part à tout, excepté à de la sagesse; et ce serait s'aveugler de parti pris que de compter aujourd'hui sur un retour au bon sens et à la conciliation de ceux qui parlaient hier encore de « renverser M. Thiers, quelles qu'en soient les conséquences », et de constituer « un gouvernement de combat ».

Et en vérité, comment attendrions-nous de la sagesse et de la conciliation de la part d'hommes politiques dont les meilleurs prononcent des discours manifestes, aussi étrangement dévoyés que l'a été avant-hier le discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier? S'il est un homme dans la droite dont on a pu espérer, à un moment donné, un retour à une conduite sage, cet homme est M. le duc d'Audiffret-Pasquier; on se plait à le considérer comme un de ceux qui comprendraient les nécessités de la situation, qui s'y plieraient, qui accepteraient la république et qui s'efforceraient d'y rallier les « conservateurs ».

El bien! on a lu son discours, et après ce discours, nous le demandons à tous les hommes sincèrement attachés à la république, est-il possible de faire encore le moindre fondement sur le concours, même le plus modeste et le plus résigné, d'un parti dont les esprits les plus éclairés se laissent aller à de pareilles déclamations?

Nous ne sommes point des radicaux, on le sait de reste, et nous ne goûtons nullement les écarts de conduite auxquels se livrent trop souvent les adhérents de la gauche extrême; mais, en vérité, en présence de discours comme ceux-là, nous sommes tentés de prendre la défense du radicalisme : incarner les doctrines radicales dans quelques phrases insensées d'un livre de M. Naquet; rendre ensuite solidaires de ces prétendues doctrines la gauche modérée et tout le parti républicain, et présenter tout ceci à la France comme une sorte de Croquemitaine, qui s'apprête à tout dévorer, — on vérité, c'est traiter le monde comme une nichée de petits enfants, ou bien encore, c'est avoir l'esprit plein des terreurs les plus ridicules et faire preuve de tout ce que l'on voudra, mais point de sens politique.

L'état des esprits dans les rangs de la droite étant tel que nous le révélons tous ces discours, et surtout celui de M. d'Audiffret-Pasquier, pouvons-nous nous attendre à voir ce parti faire des concessions au gouvernement? entrer dans une voie nouvelle? faire oublier ses velléités de « gouvernement de combat »? Nous ne le voyons pas.

Nous voyons, au contraire, qu'après cette victoire, la situation est ce qu'elle était avant la lecture du rapport Bathie, — avec cette seule différence que le gouvernement, dans des intentions de tactique, a cru devoir faire des avances conciliantes à ses adversaires de la veille.

Or, si cette victoire de la droite ne conjure rien, si les crises doivent recommencer, si un jour ou l'autre nous devons retrouver la Chambre partagée en deux camps, l'un suivant la politique républicaine du message, l'autre suivant la politique monarchique de MM. Bathie et d'Audiffret-Pasquier, — le mouvement dissolutionniste reprendra de plus belle, et l'Assemblée se trouvera, d'ici un mois, deux mois ou trois mois, en présence de manifestations fort accentuées de l'opinion publique, contre lesquelles nous nous demandons si elle pourra résister longtemps.

On peut regretter que la situation soit telle, mais elle est ce que nous venons de dire, et la droite ne la modifiera qu'à la condition de modifier d'abord, et très-radicalement, son attitude vis-à-vis du gouvernement et de la République.

Ce mouvement dissolutionniste n'est point, comme on l'a dit à la tribune, un mouvement factice; nous sommes mieux placés que quiconque pour le savoir, car il se manifeste même dans les rangs les plus modérés du parti républicain, et, si l'attitude de la droite ne change pas de fond en comble, ce mouvement, loin de s'arrêter, ne fera que grandir encore. Or il grandira précisément dans ces milieux modérés, qui ont résisté longtemps avant de demander la dissolution, mais qui s'y laisseront aller tout entiers le jour où ils ne verront plus aucun autre moyen de sauver la France de l'abîme où la poussent les fanatiques de la droite.

Nous voudrions que l'Assemblée pût éviter au pays une extrémité qui nous paraît fâcheuse à bien des égards, et c'est parce que nous le voudrions, que nous avons toujours préféré le renouvellement partiel à la dissolution; seulement il dépend de la droite seule, — et il dépend d'elle aujourd'hui plus que jamais, — que l'opinion publique, même la plus modérée, ne se laisse pas aller à préférer la dissolution au renouvellement partiel.

Le Journal des Débats estime, comme nous, qu'il n'y a pas trop lieu « d'espérer que la droite consente à se rapprocher du gouvernement sur le terrain du message. »

Après la séance d'hier, dit-il, la droite reste ce qu'elle était avant, c'est-à-dire une coalition de partis hostiles les uns aux autres, unis dans un commun désir d'empêcher la consolidation de ce qui existe, mais impuissants à rien former. Cette division va-t-elle cesser, cette coalition va-t-elle se dissoudre? Ce n'est guère probable. En somme, ce n'est pas la montagne qui est allée vers Mahomet, c'est Mahomet qui est allé vers la montagne, et peut-être y a-t-il au fond de tout cela un peu de malentendu. L'orateur officiel a cru probablement qu'il allait conquérir la droite, et celle-ci, de son côté, pense sans doute avoir conquis le gouvernement. Il se peut bien que ce soit le pendant de cette gravure célèbre où l'on voit un soldat qui vient de faire prisonniers deux Arabes répondre à l'officier qui lui ordonne de les lui amener : « Je ne peux pas, ils ne veulent pas me lâcher! » On verra du reste bientôt où est le vrai conquérant, et c'est là ce qui nous intéresse bien plus que le sort des pétitions qui étaient condamnées d'avance.

Nous sommes heureux de constater le grand effet qu'a produit sur l'Assemblée le discours de l'honorable M. Le Royer, député du Rhône, et nous nous empressons de le reproduire plus loin, en même temps que celui de M. le garde des sceaux, d'après le compte-rendu sténographique.

Voici en quels termes ce discours est apprécié par les *Lettres de Versailles* du Temps, dont l'autorité est si hautement reconnue de tous les partis :

Après M. Gambetta, M. Louis Blanc a parlé dans le même sens, avec l'éloquence qui lui appartient, non toutefois avec le même succès. C'était peut-être trop de deux représentants de l'Union républicaine.

Le même reproche ne saurait s'appliquer à M. Le Royer, qui parlait au nom des signataires de la gauche modérée, et qui l'a fait avec un accent de droiture et en même temps avec une fermeté de raison dont l'Assemblée tout entière a subi l'ascendant.

De son côté, le Journal des Débats dit que « de tous les orateurs qui ont parlé au nom des groupes de la gauche, M. Le Royer est sans contredit celui qui s'est fait le mieux écouter. »

La gauche républicaine s'est empressée, comme on le verra plus loin, de voter des remerciements unanimes à M. Le Royer pour la manière dont il avait défendu sa cause.

COURRIER DE PARIS

15 décembre.

Je vous ai tracé, à la veille du débat sur les pétitions, une physionomie provisoire de la séance; je reconnais que la réalité a quelque peu trompé mes prévisions, en ce sens que tous les incidents qui étaient, pour ainsi dire, en puissance, ont été emportés par le courant de la discussion; les ordres du jour ont été emportés aussi et pas mal d'autres choses encore, comme par exemple le centre gauche, l'infatigable contre gauche qui, ne voulant rien dis-

soudre du tout, a fini par se dissoudre lui-même.

C'est du reste le propre de notre situation que les machines les plus soigneusement montées se détraquent dès le lendemain sans qu'on sache pourquoi; c'est aussi le propre du régime parlementaire, régime de combinaisons, d'alliances, d'habiletés, de tours de main quand un peuple n'y met pas le sérieux, l'esprit de réflexion et de suite que de bonnes habitudes, une bonne éducation et de bonnes traditions peuvent seules lui procurer. Il appartient à la partie la plus instruite de la nation de faire prévaloir et de maintenir ces pratiques; mais la satisfaction suprême d'une grande masse d'électeurs, c'est justement de bouleverser à chaque instant ce qui se fait de progrès dans cette voie, et il faut leur pardonner, car on ne leur a pas appris le mal qu'ils se font à eux-mêmes.

Mais j'arrive au fait : le centre droit, d'accord avec les diverses fractions de la droite, avait arrêté un ordre du jour que je vous ai transmis; le centre gauche, fort perplexé suivant son habitude, avait convenu la veille au soir de soutenir un ordre du jour motivé renvoyant le débat sur les pétitions jusqu'après les délibérations de la commission des Trente; le matin, M. Casimir Périer offrit, au nom du centre droit, l'entente sur l'ordre du jour repoussant les pétitions sans blâmer les pétitionnaires et sans donner à l'Assemblée un brevet de quasi-perpétuité. Je vous ai parlé dans une première dépêche de la longue discussion qui s'était élevée entre la gauche du centre gauche et M. Casimir Périer, appuyé par la partie droite. Finalement, l'immense majorité de la réunion refusa de faire alliance avec la droite en excommuniant systématiquement l'extrême gauche, et l'on se décida pour l'ordre du jour pur et simple qui, d'après le règlement et malgré mes doutes, a nécessairement la priorité.

Pendant ce temps l'extrême gauche était parfaitement tranquille; il lui suffisait de parler le plus possible de la dissolution afin d'entretenir et d'exciter encore le pétitionnement; elle savait qu'elle serait battue et il lui importait peu de donner à ce résultat une forme parlementaire. La gauche modérée comprenait qu'elle avait perdu par son manifeste dissolutionniste les bénéfices de l'alliance gouvernementale et de son accord habituel avec le centre gauche; d'autre part elle n'était que la doublure et la réduction de l'extrême gauche qu'elle fortifiait sans rien obtenir d'elle; la gauche républicaine perdait en un mot sa force dans l'Assemblée sans supplanter la gauche radicale auprès des pétitionnaires; elle n'avait donc pas pris la peine de rédiger un ordre du jour.

Quant au gouvernement, il attendait que la marche de la discussion lui dictât le meilleur moyen de rallier la majorité sans se mettre en ses mains, et il y a réussi... pour un jour.

La séance, quoique très courue, avait attiré moins de monde que la journée du 29 novembre : il s'agissait seulement d'un débat qui pouvait être très intéressant, très vif, très violent, très accidenté, mais dont l'issue n'était pas douteuse; on savait d'avance que la dissolution réintégrait à coup sûr une majorité de 500 voix contre 200. D'ailleurs le gouvernement n'était pas directement en jeu et, dans notre situation actuelle comme avec nos habitudes séculaires, l'ordre des choses se résume avant tout et surtout dans M. Thiers. Toutes les tribunes étaient pleines : on lognait beaucoup M. le duc de Lamoignon dont le vil usage encadré d'une coiffure bleue paraissait rallier tous les suffrages sans distinction de parti. Mme Thiers n'a pas paru, mais son amie et sa compagne habituelle, Mme Troubetskoi, était dans la tribune présidentielle. Le maréchal Mac-Mahon, très assidu, était assis au second rang d'une tribune de droite. Dans la loge diplomatique, le nonce du pape, lord Lyons, le comte Orloff, le comte d'Arnim. M. de Molke, ambassadeur de Danemark.

M. Raoul Duval, l'un des rapporteurs, n'avait pas grand-chose à dire pour commencer : mais en sa qualité de ténor de la droite, il doit donner de la voix : c'est ce qu'il a fait, sans que ça tirât à conséquence. Il y a eu une interruption assez étrange : quand M. Grévy a annoncé qu'il donnait la parole aux orateurs inscrits contre les conclusions du bureau, soit qu'on n'eût pas entendu, soit que M. Gambetta fût encore en train de causer avec ses voisins, personne n'a répondu. Toute la droite s'est alors tournée vers la gauche en poussant un : Ah ! de surprise et d'ironie.

M. Gambetta s'est montré tout à fait modéré, comme vous avez pu voir; aussi, la droite n'a-t-elle pas eu de difficulté ni de mérite à l'écouter tranquillement. Son discours n'a rien en lui-même de bien intéressant ni de bien nouveau, car cette question de la dissolution a été traitée tant de fois depuis un an dans la presse que tout a été dit et contredit; il faut seulement reconnaître que M. Gambetta l'a bien dit. L'exception cependant le passage véritablement malheureux où l'orateur a parlé des prononcements militaires; il est toujours dangereux de parler de ces choses-là, qui troublent et irritent les bons sans décourager les méchants.

C'était donner au gouvernement et à la droite l'occasion de protester au nom et pour l'honneur de l'armée. Quelle singulière manie que de soupçonner l'armée dont aura besoin si l'on arrive au pouvoir, qu'il n'y a ni bénéfice à se mettre à dos, et qu'on risque de tourner vers les gens dont on redoute précisément les menées!

En fait d'interruption, je n'ai guère noté que les cris classiques : Et le 4 septembre! Vous étiez dictateur alors! Et la Commune! Vous n'étiez plus à Bordeaux! provenant des Gardiens, des Kerdel et autres francs tireurs.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, qui a répondu, n'a pas justifié cette fois les éloges que lui avait mérités son discours sur les marches de l'empire. Il a pourtant du talent, de la verve, de l'imprévu; mais, qui sait? Peut-être n'a-t-il été mauvais que pour avoir préparé complotteusement son discours. Le fait est qu'il n'a pas dit un mot sur la question politique soulevée par les pétitions dissolutionnistes; il s'est borné à rappeler les actes du gouvernement de Tours et de Bordeaux. Puis, tout d'un coup, il s'est écrié : Parlons sans ambages, et abattions les masques. Et voilà M. d'Audiffret qui lit une page du livre de M. Alfred

Naquet où il est question de bossus et de borgnes. Avouez qu'il ne valait pas la peine de faire tant de bruit pour rien.

Puis M. Naquet personnifiant le radicalisme, le radicalisme absorbant la gauche et les pétitionnaires se confondant avec la gauche ainsi qualifiée, c'est tellement puéril que le mot de perfidie paraîtrait ici ridicule. Ces pauvres gens sont des montons, enragés, il est vrai, mais montons, et je me disais que si les électeurs les plus irrités venaient à quels conservateurs candides ils ont affaire, accusations de menées réactionnaires, de conspirations monarchiques, d'entreprises sinistres, s'arrêteraient sur leurs lèvres en un sourire d'indulgence.

La droite, tirant un sabre contre la république ou le suffrage universel? Ah! mon Dieu, si ce sabre se présente, tout ce qu'elle pourra faire, ce sera de l'avaler. Et voilà ce qui me désole : des hommes excellents, bien intentionnés, désintéressés, qui n'ont que des révoltes d'enfants, mais qui font du bruit pour se donner du courage et qui effrayent parce qu'ils sont loins.

M. Louis Blanc n'a pas eu de chance; mais aussi venir relaire le discours de M. Gambetta après deux ou trois heures de discussion, donner les mêmes arguments, citer les mêmes discours, comment, en homme habitué aux assemblées, n'a-t-il pas compris tout ce qu'il y avait d'ennui dans un pareil programme? L'éminent orateur n'a pas même eu la jouissance d'être interrompu : on ne l'a pas écouté.

Mais le courrier me presse et je vois que je vous referais le compte rendu de l'Assemblée : Vous l'avez déjà. Qu'il me suffise de vous dire que la séance de nuit a été beaucoup plus chaude et intéressante, d'abord parce que la nuit on est beaucoup plus agité que le jour, ensuite parce que M. Raoul Duval, aiguillonné dans l'interval par la droite, s'est livré à une petite partie de violence, tout cela fort inoffensif au fond, mais d'apparence provoquant quant à la voix et quant au geste.

M. Dufaure a fait un discours d'une extrême habileté, qui a été applaudi à tout rompre par la droite et le centre. Il a donné satisfaction à la droite en allouant quelques ironies assez plaisantes sur le compte de M. Gambetta et, moyennant ça, la droite enchantée a retiré son ordre du jour, pour offrir, d'acclamation, l'ordre du jour pur et simple. Il est entendu que le gouvernement s'est mis enfin à la tête de la majorité conservatrice et libérale. Il ne veut pas aujourd'hui troubler du moindre nuage cette nouvelle lune de miel.

M.

Vous venez d'avoir la physionomie des deux séances par un de vos correspondants. Qu'il me soit permis à mon tour de vous donner en quelques mots celle de Paris. Vous aurez ainsi un tableau à peu près complet de la tour et de la ville, comme on eût dit au dernier siècle.

Hier, en vous quittant, ainsi que je vous l'ai écrit, je suis descendu sur le boulevard. On y voyait que la houle qui miroite et la brume qui poudroie. Il était l'heure de dîner. Je suis entré chez Brébant, où plusieurs députés, entre autres M. Edouard Adam (de la Seine), ont l'habitude de venir. Ils n'étaient pas. La séance durait donc encore. Je saute dans une voiture et je touche gare Saint-Lazare. Beaucoup de monde dans la grande salle qui précède les salles d'attente. Un employé me dit que le train de retour n'est pas signalé.

Je reviens chez Brébant.

Enfin, à sept heures et demie, la porte s'ouvre, un correspondant de l'Indépendance belge apparaît; je m'en empare; je lui donne ma place, ma chaise; je lui commande son potage; les consommateurs, les garçons et la demoiselle de comptoir, font cercle; tout le monde suspend le bruit des fourchettes.

Intentionne ora tenebant.

Alors le nouveau venu tire ses notes, et donne ses informations *urbis et orbis*. Gambetta a parlé, il a été très-modéré, M. Thiers est très-content de lui. Mais le gros de la bataille n'a pas encore eu lieu. On va avoir séance de nuit, et, en attendant, Versailles, bondé de monde, craint de manquer de provisions, etc. Vous connaissez ce qui s'est passé. Inutile donc de vous répéter la version de mon nouveliste.

En même temps, les premières feuilles commencent à émailler le boulevard. C'est la *Gazette de Paris* qui paraît la première, sur une seule page. Mais elle ne donne que le commencement du discours de Gambetta.

La pluie a cessé et les curieux lisent à l'entour des ifs de gaz qui annoncent les bals masqués de l'Opéra et du Châtelet. Puis arrivent le *Bien public*, la *Patrie*, le *Journal*; les groupes augmentent, s'établissent devant toutes les devantures éclairées; quelques citoyens pleins d'un beau zèle font la lecture à haute voix; les malins énoncent des observations plus ou moins profondes, et les sergents de ville, philosophes, regardent cela en gens qui en ont bien vu d'autres.

La petite Bourse est dans une animation plus facile à imaginer qu'à décrire. En somme, plus de bonne humeur que d'inquiétude; car le Français se moque des volcans, pourvu qu'il puisse danser dessus. Tout le monde sait d'ailleurs que le gouvernement n'est pas en question, au moins pour le moment. Enfin le *Soir* paraît avec toute la séance de l'après-midi; j'en attrape un numéro à la force du poignet et j'emporte chez moi pour le lire et pour rêver aux victoires et conquêtes de la liberté française.

N.

Réunion de la gauche républicaine.

Le bureau de la gauche républicaine nous communique le procès-verbal suivant :

« La gauche républicaine a tenu aujourd'hui, au Grand-Hôtel à Paris, une longue séance présidée par M. Magnin.

« La commission a cru d'abord sur la proposition du bureau voter des remerciements à M. Le Royer pour la manière dont il a su, dans le discours qu'il avait la mission de prononcer en son nom, exposer la politique suivie par elle et qu'elle continue à considérer comme indispensable au salut du pays.

« Un grand nombre de membres ont rendu compte du développement que prend le pétitionnement dans leurs départements respectifs et se sont félicités du résultat et des excellentes dispositions du pays à rester partout dans la légalité.

« La réunion, examinant ensuite les incidents de la séance d'hier, a exprimé unanimement son tonnement d'avoir entendu M. le garde des sceaux dans l'esprit comme dans les termes de son discours se mettre en contradiction manifeste avec le message du président de la République. M. Dufaure n'a pas craint d'emprunter le langage des orateurs de la droite en qualifiant de prévaricateur le gouvernement qui le message a justement appelé le gouvernement légal du pays. « Il a été évident pour la réunion qu'en ordonnant l'affichage du discours de M. Dufaure, dans toutes les communes, la majorité de l'Assemblée a voulu opposer la parole d'un ministre au message présidentiel que la France a tout récemment accueilli avec tant d'enthousiasme. »

« La séance a été levée à 8 heures et la réunion s'est ajournée à mercredi, midi.

Réunion du Centre droit

Le bureau du centre droit nous communique le procès-verbal suivant :

« Présidence de M. Saint-Marc Girardin. « La réunion du centre droit a eu lieu aujourd'hui à 2 heures au Grand-Hôtel. MM. le duc de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, Raoul Duval, Guiraud, Desjardins, assistaient à la réunion.

« La conversation s'est engagée sur les résultats de la séance d'hier et l'on s'est félicité de l'union qui s'est faite entre toutes les fractions du parti conservateur, qui avait constitué dans l'Assemblée la majorité réelle, celle qui peut servir de base solide au gouvernement. Les insinuations de M. le garde des sceaux ont été accueillies avec la plus grande reconnaissance par les membres de la réunion qui y ont trouvé pleine satisfaction.

« Le centre droit, a-t-il dit, n'a jamais voulu constituer une église à part; il accueillera, au contraire, avec une grande satisfaction tous ceux qui voudront se joindre à lui sur le terrain conservateur et sur celui du respect des libertés parlementaires. Le parti du centre gauche, qui a voté avec lui hier, doit être regardé comme faisant partie, avec lui, de la majorité conservatrice et reconstituée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 décembre 1872.

(Suite et fin.)

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Après le discours de M. Louis Blanc, M. Richard déplorait comme une faute politique que ce débat ait été provoqué. Cela posé, il faut que le débat soit complet et que chacun puisse se faire entendre. Il convient donc de renvoyer à lundi la suite de la discussion.

M. de Goulard, ministre de l'intérieur. — Je viens demander à l'Assemblée de remettre la discussion à ce soir, quand une pareille question est posée, elle doit être tranchée. (Très-bien! très-bien!)

Une longue agitation continue à se manifester dans l'Assemblée.

M. le président. — Je consulterai l'Assemblée si personne ne demande la continuation de la discussion à lundi. La discussion sera continuée à ce soir s'il n'y a pas d'opposition. (Non! non!) La séance sera reprise ce soir à 9 heures. La séance est suspendue à 7 heures.

Séance de nuit du samedi 14 décembre 1872.

A 9 heures précises, M. le président est au fauteuil. Les tribunes publiques et réservées sont presque aussi remplies, ce soir, que dans le jour. La tribune diplomatique est également presque entièrement occupée.

A 9 heures 1/4, M. le président annonce que la séance est reprise.

La plus grande agitation règne dans l'Assemblée. Les conversations les plus animées sont engagées sur tous les bancs de l'enceinte législative. Pres d'un quart d'heure se passe avant que le silence puisse s'établir.

M. Raoul Duval monte à la tribune. Il est 9 heures et demi.

M. Raoul Duval. — Je viens, au nom d'une de vos commissions répondre à ceux qui ont combattu sans conclusions. Il s'agit de savoir s'il est opportun, s

la population civile, elle est surtout du ressort de l'initiative individuelle.

Nous devons donc notre appui et nos encouragements aux personnes qui se dévouent à la tâche ingrate d'instruire leurs concitoyens. A ce titre, M. Hennequin, ancien dessinateur au dépôt de la guerre, a droit à toutes nos sympathies, car il vient d'entreprendre une œuvre des plus méritoires, et qui, avec la persévérance, réussira infailliblement.

Il y a quelques mois M. Hennequin commençait à la salle Gerson, à Paris, un cours de topographie, destiné à MM. les instituteurs primaires; ce cours sera continué jusqu'à ce que tous les maîtres d'école de Paris connaissent bien les principes élémentaires de la lecture et de la confection des cartes.

M. Hennequin a voulu faire davantage encore, il a offert de faire trois conférences successives dans chacune des écoles municipales des vingt arrondissements de Paris, bien entendu, sans rétribution, et il a prié MM. les maires de bien vouloir lui prêter leur appui pour l'accueillir auprès de MM. les directeurs de ces écoles.

Ces conférences ont été acceptées et depuis la rentrée des écoles elles fonctionnent avec plein succès.

Elles suffiront pour enseigner aux enfants de dix ans à lire une carte de l'état-major, à s'orienter, à se promener dans la campagne une carte à la main sans avoir besoin de demander leur chemin, à faire enfin comme les uhlanes prussiens, qui n'étaient que rares.

ment réduits à se fier aux indications d'un habitant, toujours mal disposé ou disposé à les faire tomber dans un piège.

M. Hennequin n'a pas la prétention de faire des topographes en trois leçons, mais ses élèves les moins intelligents acquerront ainsi des notions assez sérieuses pour prendre goût aux cartes et chercher à se perfectionner dans leur étude.

Il serait bien désirable que des conférences semblables s'établissent dans notre ville, en attendant que l'un de nos compatriotes se dévoue à cette tâche éminemment utile, on pourra apprendre rapidement la topographie avec le petit manuel que vient de faire paraître M. Hennequin, à la librairie Dumaine, à Paris, rue Dauphine, sous le titre de : *La topographie mise à la portée de tous*.

Avec ce travail, qui en est à sa deuxième édition et que l'on peut acheter au prix de 1 fr. seulement, chez MM. Thibaudier et Boix, rue de l'Hotel-de-Ville, dépositaires des cartes de l'état-major, on pourra en peu de temps posséder les éléments nécessaires à la lecture des cartes, et, par suite, les premières notions nécessaires pour leur construction : soit la planimétrie et le nivellement.

Dans une planche qui accompagne la brochure se trouvent des spécimens de cartes à plusieurs échelles avec courbes de niveau et hachures, ainsi que les indications des abréviations et des signes conventionnels employés dans les cartes de l'état-major.

Les éléments de la géographie et de la topographie doivent être connus de tous. Nous es-

pérons que bientôt, nos écoles seront dotées de cartes, au moins de celle de la localité et des environs. Alors l'enfant apprendra à connaître son pays à mesure qu'il apprendra à lire, car sur la carte il verra chaque jour son village et les hauteurs qui l'avoisinent, petit à petit, il connaîtra son canton et son département.

Maintenant que les cartes sont entre les mains de toute l'armée, il faut qu'elles soient aussi, plus que par le passé, au commerce et à l'industrie. C'est donc un devoir d'enseigner rapidement dans toutes les écoles secondaires et principalement dans les écoles primaires la géographie et la topographie, car il faut bien se rappeler que cette science est plus utile encore aux arts de la paix qu'à celui de la guerre.

Je suis heureux de rappeler qu'un grand pas est déjà fait de ce côté-là à Lyon, le cours de géographie que M. Berlioz a imaginé l'année dernière a été suivi par un nombre considérable de personnes, ce qui fait pressentir la réussite d'un cours de topographie à Lyon.

Ernest CHANTRE.

REVUE FINANCIÈRE

Nous avons enfin à noter une bonne semaine pour la Bourse.

La commission nommée par la Chambre pour examiner la proposition Dufaure relative

aux modifications constitutionnelles s'est mise à l'œuvre, mais ne paraît pas devoir terminer son travail avant plusieurs semaines. Si l'entente n'existe pas avec le gouvernement d'une manière complète, la volonté de chercher un terrain de conciliation est réelle, et les esprits sages espèrent qu'on le trouvera.

Des lundis, M. Thiers avait pourvu aux ministères vacants : M. de Goulard à l'intérieur, M. de Fourtoux aux travaux publics, M. Léon Say aux finances. La Bourse, qui connaît les relations intimes de M. Léon Say avec la maison Rothschild, a cru deviner dans ce choix l'intention du gouvernement d'entamer une négociation avec la Prusse pour le paiement du dernier milliard de l'indemnité. On parle déjà d'un projet qui consisterait à fournir à la Prusse des rentes 3 p. 0/0, soit comme garantie, soit comme paiement.

Enfin, une dépêche de jeudi nous a appris que la banque d'Angleterre, trouvant son stock métallique assez important pour faire face aux exigences de l'Allemagne, avait ramené le taux de son escompte de 6 à 5 0/0.

L'ensemble de ces faits a produit une amélioration importante sur le cours de nos rentes. Au fur et à mesure que la hausse s'est produite, les vendeurs à découvert, tant de ferme que de primes, se sont vu débordés; obligés de se racheter, ils ont contribué, dans une large mesure, à accentuer le mouvement.

La Chambre a commencé depuis quelque temps la discussion du budget de 1873, et la manière dont cette discussion a marché jusqu'ici permet de croire que l'année ne se ter-

minera pas sans que la loi de finance soit votée. Le total des dépenses est fixé à 2,365 millions, tandis que celui des recettes l'est à 2,476 millions, laissant un excédant de 110 millions. Ce chiffre étant établi avec la prévision que les impôts qui ont accusé un déficit en 1872, atteindront leur rendement normal cette année même, pourra peut-être n'être pas définitif.

Les nouvelles reçues des places étrangères sont diverses. A Bruxelles, les cours un instant affectés par les réalisations de la suspension de l'Union-Jaquette, se sont relevés par suite de l'impulsion venue de Paris et de Londres. A Vienne, la tendance est médiocre et les besoins d'argent toujours grands. Enfin à Berlin et à Francfort, la hausse est entravée par la bonification des valeurs de fantaisie créées par la spéculation à l'issue de la guerre.

Le Londres, un instant incertain de 25.63 à 25.65, est tombé à 25.57 1/2 à la suite de l'abaissement du taux de l'escompte.

L'or se tient aux mêmes prix de 6 à 8 fr. pour mille.

(Circulaire du Crédit Lyonnais.)

SPECTACLES DU 17 DÉCEMBRE

GRAND-THÉÂTRE
LE POSTILION DE LONGUEAU, opéra comique en 2 a. On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DES NOUVEAUX, COURS MORAND
HÉLOÏSE ET ABELARD, opéra-comique-bouffe, en 3 a. PREMIER FRAICHEUR, comédie-vaudeville en 1 acte. On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE
TOUT LE MONDE LA VERRA ET LA MANIÈRE AUSSI, grande revue fantastique en 3 actes, 1 prologue et 10 tableaux.
LE MUSÉE D'ANATOLIE, vaudeville en 1 acte.
On commencera à 7 heures 1/2.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 16 décembre

PAR SOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima maxima	baromètre	du ciel	à 7 h. du m.
+ 3° - 4°	743	brumeux	S-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse... 4.50
Sa température... 1.00
Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse... 1.00
Sa température... 1.00
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 décembre... 0.04

LA PASTILLE BICHEL

d'une efficacité bien connue pour guérir toux, rhume, enrouement, catarrhe, etc., se trouve dans toutes les pharmacies. — 1 fr. 20 cent. la boîte.

IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

Vente judiciaire

ensuite de saisie immobilière et de surenchère du sixième, en un seul lot, de

MAISONS

avec plusieurs corps de bâtiments et jardin, le tout sis à Lyon, monté des Epies, saisi contre le sieur Savin.

Adjudication au samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de messieurs Chevroton et Durand, entrepreneurs de roulage, demeurant à Lyon, rue de Valenciennes, lesquels font éléction de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Bonjour, avoué à Lyon, y demeurant, rue Centrale, numéro 25.

Contre et en présence de :

1. Le sieur Padet, négociant, demeurant à Lyon, rue Bellecour, adjudicataire surenchérisseur, ayant constitué Me Flory, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, place des Jacobins ;

2. La dame veuve Blazin, épicière, demeurant à Lyon, monté du Gourguillon, adjudicataire surenchérisseur, laquelle a constitué Me Larivière, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Mercière, 34 ;

3. Monsieur François Favre, négociant, demeurant à Lyon, rue Sala, 8, ayant poursuivi la vente et ayant pour avoué constitué Me Bonjour, poursuivant actuel ;

4. Et contre le sieur Antoine Savin, propriétaire, demeurant à Lyon, monté des Epies, 33, lequel n'a pas constitué avoué.

En vertu et en suite de :

1. Un commandement sous sa date, visé et enregistré ;

2. Un procès-verbal de l'huissier Gourguillon, de Lyon, du vingt-trois mai mil huit cent soixante-douze, visé, enregistré, dénoncé par acte du même huissier, du vingt-cinq dudit mois; ces deux exploits transcrits au bureau des hypothèques de Lyon, le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-douze, vol. 181, n. 24.

Et encore en vertu d'un jugement rendu par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-douze, enregistré et en forme, valant la surenchère mise par Chevroton et Durand et ordonnant la vente des immeubles saisis en un seul lot.

Désignation des immeubles à vendre, au

taille qu'elle est inscrite au procès-verbal de saisie.

Tous ces immeubles sont situés à Lyon, cinquième arrondissement municipal de la ville de Lyon.

Article premier.

Une maison en pierres et en maçonnerie, sise à Lyon, monté des Epies, 29, composée d'un rez-de-chaussée en contre-bas, ayant deux ouvertures d'un premier étage éclairé par trois fenêtres et d'une petite ouverture, et d'un deuxième étage éclairé par deux fenêtres.

Cette maison est confinée : à l'est, par propriété à Pelet ; à l'ouest, par Antoine Savin ; au nord, par la propriété des Epies ; au sud, par le clos Vendôme.

Article 2.

Une maison en pierres et maçonnerie, joignant la précédente, sise à Lyon, monté des Epies, 31, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, ayant une ouverture pour porte et une croisée au rez-de-chaussée, au premier, quatre croisées fenêtres, et au second étage, deux larges croisées.

Cette maison est confinée : à l'est, par propriété à Antoine Savin ; à l'ouest, par propriété au même ; au nord, par la propriété des Epies ; et au sud, par le clos Vendôme.

Article 3.

Une propriété composée de deux corps de bâtiments avec jardin attenant, prenant son entrée soit sur la montée du Gourguillon, soit sur la montée des Epies ou elle porte sur cette dernière le n. 33.

Les bâtiments ont, sur la montée Epies, un rez-de-chaussée ayant deux ouvertures pour fenêtres et deux étages avec fenêtres. Ces immeubles sont confinés : à l'est, par propriété à Savin, ci-dessus par propriété ; à l'ouest, par propriété à Antoine Savin ; au nord, par le chemin des Epies ; et au sud, par propriété à madame Magne.

Tous ces immeubles seront vendus en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Beaune, le samedi quatre janvier mil huit cent soixante-treize, à midi, en faveur du plus-haut miseur et dernier enchérisseur, en un seul lot, sur la mise à prix de quatorze mille trois cent soixante francs, ci. — 14,360 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile (loi du

vingt-neuf mai mil huit cent cinquante-huit), il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait :

Signé, Bonjour.

Nota. — Pour renseignements, s'adresser à Me Bonjour, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe civil, où il est déposé.

Etude de Me JULLIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4.

AVIS

Conformément à une ordonnance du tribunal civil de Lyon, en date du dix courant, messieurs les créanciers de l'Exposition universelle sont invités à produire leurs titres de créances en l'étude de Me Julien, notaire, rue de Lyon, 4, tous les jours, de neuf heures à midi, dans le délai de dix jours, à compter du treize courant, afin de procéder à une première distribution des fonds disponibles.

Les créanciers qui n'auront pas produit leurs titres dans le délai indiqué ne seront pas admis à cette première répartition.

3706

AVIS

Adelphine Martin ou madame Remy, qui, en 1868, habitait à Paris, rue Biscornet, 5, dont le mari, Italien, a la barbe rouge, et dont la mère est à Grenoble, est prie de donner son adresse à un mécanicien du quai de Grenoble.

4711

AVIS

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses complications.

Mme Chrétiens compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon.

M^{me} CHRÉTIENS

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

Paris-Journal

PARAISANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUTES LES KIOSQUES ET CHEZ M. EYRAUD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON

Prix : 20 cent.

AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

AGENCE POUR LA VENTE DES IMMEUBLES

Rue Romarin, 29, au 1^{er}

(CI-DEVANT PLACE DES TERREUX, 1)

A VENDRE

Vastes bâtiments neufs pour usines avec maison d'habitation, logements d'ouvriers, écuries, remises, petite machine à vapeur et accessoires, et superbe clos d'agrément et de produit, d'une superficie de 65 ares, contenant cinq grandes pièces d'eau et planté presque entièrement en vignes, arbres fruitiers et aspergères en plein rapport; le tout situé à Monplaisir. — Prix : 35,000 fr.

Maison de campagne de 12 pièces avec clos de 35 ares, à Saint-Rambert, près la gare. — Prix : 22,000 fr.

Belle et confortable maison avec jardin à la Croix-Rousse. Belle vue sur la Saône. — Prix : 20,000 fr.

4723

AVIS

M. le docteur MEDICI informe sa clientèle que son cabinet pour le traitement des maladies chroniques et aiguës des organes génito-urinaires sans l'usage d'instruments chirurgicaux, qui était rue François-Dauphin, 6, est transféré rue Saint-Pierre, n. 8, au 1^{er}.

Il reçoit tous les jours de neuf à quatre heures. 4614

EAU DE MELISSE

des CARMES

par MATHIAS

A. EMERY

rue Vacon, 54, Marseille.

Contre : Apoplexie, Vertiges, Vomissements, Vapeurs, Maux de cœur, Syncopes, Crampes d'estomac, Indigestions, Diarrhée, Choléra, etc., etc.

Dépôt, place des Terreaux, 9, Lyon, dans les bonnes pharmacies, et chez les principaux épiciers. — 1 fr. le flacon.

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

Paris-Journal

PARAISANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUTES LES KIOSQUES ET CHEZ M. EYRAUD, LIBRAIRE, 32, RUE DE LYON

Prix : 20 cent.

AVEC LE PLAN-GUIDE DE L'EXPOSITION

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS du Lundi 16 Décembre au Lundi 23 Décembre 1872.

Jeudi 19 déc. midi. Pour Naples, Alexandrie, Port-Saïd et la Syrie.

Samedi 20 à 5 h. s. Pour Alger et Oran (par chemin de fer).

Samedi 20 à 5 h. s. Pour Syra, Smyrne, Constantinople, le Danube et la Mer-Noire.

Samedi 22 à 8 h. m. Pour Londres et la Mer-Noire.

Dimanche 23 à 10 h. m. Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice.

Dimanche 23 à 10 h. m. Indes, Cochinchine, Chine et Japon.

Départ de BORDEAUX

Vendredi 20 décembre. Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata.

Dimanche 5 janvier. Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 18 déc. 5 h. s. Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.

Jeudi 19 à 5 h. s. Pour Alger, Bougie et Djidjelli.

Vendredi 20 à 5 h. s. Pour Philippeville et Bone.

Samedi 21 à 5 h. s. Pour Mostaganem, Arzew et Oran.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

A LOUER

en totalité ou en partie

UN VASTE LOCAL

situé au centre des affaires

AYANT 17 CROISÉES DE FACADE

AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

S'y adresser

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 13 DÉCEMBRE 1872

Abréviations : N. nominal. — M. manque. — S. C. sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrelit, et hors barriques pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

Grains et Farines

BLÉ de France 31.50 32.50

— exotique 30 36

SEIGLE 17.50 18

ORGE de brasserie 47 48

de mouture 47.50 48

AVOINE 47.50 48

SON 41.50 42

FARINE de boul. 1^{re} 57.50 58

— 2^{de} 53.50 54

— 3^{de} 20

RICHE indigène 44 45

RIZ Péguis 44 45

RISON du Piémont 44 45

— glaucé A 48

Graines fourragères et oléagineuses

GRAINES de Trèfle de France nouvelles 112 125

— de Piémont nouvelles 115 125

— de Luzerne, de France nouvelles 150 160

— de Colza ou Navette 46 48

Amandes

AMANDES de Provence, en sorte 140 155

— à la dame, du Languedoc 120

Poivres

POIVRE lourd Alépé 375

Sucres

SUCRE en pains, du Nord 1^{re} sorte 167.50

— 2^{de} 165.50

— 3^{de} 164

— de Marseille 1^{re} 164

— 2^{de} 164

— 3^{de} 164

— pilé 164

SIROP de glucose, 42 degrés 77